Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20261015-2026_070-DE

Caulnes	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 15 OCTOBRE 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 10 octobre 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 10 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT et Catherine REHEL, Adjoints Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD, Maryline CHOUX et Frédéric GASREL, Conseillers Municipaux Délégués Gaëtane PICQUET, Adrien BOUDET, Stéphanie YVERGNIAUX, Fabien CHOLET, Thierry DEBUIRE, Jérémy TANGUY, Emeline JAN, Marc PRIOL et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Étaient absents	Tiphaine MEHEUST, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Olivier DESRIAC et Dominique BRIAND
Pouvoir	Tiphaine MEHEUST donne pouvoir à Marie GUILLOU, Marie-Noëlle DESRONDIERS donne pouvoir à Catherine REHEL, Olivier DESRIAC donne pouvoir à Jean-Yves NOGUES et Dominique BRIAND donne pouvoir à Thierry DEBUIRE
	Secrétaire de séance : Gaëtane PICQUET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	N° DE L'ACTE : 2026-070
Objet : Convention de mandat de location pour la cellule commerciale	

Vu le projet de mandat annexé,

Monsieur Frédéric GASREL, Conseiller municipal délégué, rappelle au Conseil municipal que la commune cherche, pour la cellule commerciale vacante, un porteur de projet dans le domaine particulier des Cafés, Hôtels, Restaurant (CHR), pour un projet brasserie-restaurant.

Pour y parvenir, il convient de se faire accompagner par des professionnels spécialisés dans ce domaine. L'entreprise NC Commerce et Immobilier implantée à Rennes a été sollicitée pour faire une offre à la commune afin d'identifier un porteur de projet et de faire bénéficier à la commune de son réseau.

La convention de mandat est d'une durée de 3 mois, renouvelable tacitement, sans que la durée totale ne puisse excéder 12 mois.

Les honoraires du mandataire seront à la charge du preneur (4 800 € HT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE le recours à un mandataire immobilier pour rechercher un porteur de projet pour la cellule commerciale vacante située place de la Mairie,**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20261015-2026_070-DE

- **VALIDE les termes du mandat de location avec l'entreprise NC Commerce et Immobilier,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer le mandat ainsi que tout document afférent à cette délibération.**

Fait à Caulnes le 22 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

